

LEFF ARMOR COMMUNAUTE

Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2017

Séance du 19 décembre de l'an 2017, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 13 décembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h35.

Personnes présentes:

M. BARRET Daniel, M. BIENVENU Yves, M. BOISSIERE Olivier, M. BRIAND Jean-François, Mme COLLIN Noëlle, M. CONNAN Bernard, Mme CORSON Laurence, M. DELSOL Philippe, Mme DELUGIN Chantal, Mme DESCAMPS Roselyne, M. DORNEMIN Jean-Luc, M. FOLLET Denis (18h46), M. GAUTIER Alain, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme GEFFOY Sandrine, M. GOURDAIN Michel, M. GUEGAN Jean-Luc, M. GUILLERM Yves, M. GUILLOUX René, Mme JOUAN Anne-Marie, M. JOURDEN Jean (18h37), M. JOURDEN Jean-Yves, M. KERRIEN Yvonnick, Mme LANCASTER Christine, M. LE BIHAN Gilbert, M. LE COQU Yves-Jean, Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Jean-Pierre (départ 19h52), M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence, M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste, Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. LOPIN Patrick, M. MANAC'H Denis, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MORIN Didier, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, M. POMMERET Jean-Yves, Mme RONDOT Marie-Ange, M. ROUAULT Hervé, Mme ROUTIER Gaëlle (19h05), Mme TANGUY Béatrice, Mme VERITE Chantal.

Pouvoirs :

M. COMPAIN Xavier à Mme LANCASTER Christine, M. HEUZE Joël à M. DELSOL Philippe, Mme QUILIN Joëlle à M. GOURDAIN Michel.

Suppléants:

M. GAUTIER Philippe suppléant de M. HERVIOU Alain (18h41).

Absents :

M. LE CALVEZ Marcelin.

Monsieur Gautier Alain est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

En exercice: 50 Présents: 46 dont suppléants : 1 Votants: 49 dont pouvoirs : 3

Mrs. Follet et Philippe Gautier participent à partir de la délibération N°17-302, Mme Routier à partir de la N°17-304. M. Jean-Pierre Le Goux participe jusqu'à la délibération N°17-324 incluse.

17-301 : Décisions statutaires : Approbation du PV du 20 novembre 2017

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **ADOpte** le procès-verbal du Conseil communautaire du 20 novembre 2017.

17-302 : Décisions statutaires : Compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » : définition de l'intérêt communautaire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DEFINIT** l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale » ainsi qu'il suit :

les services de maintien à domicile, aide à domicile (et les missions d'intérêt général liées à l'appel à candidature du Conseil Départemental), soins à domicile, portage de repas, assistance administrative, homme toutes mains, téléalarme) pour les personnes âgées de

plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale, ou toute autre personne en faisant la demande, à l'ensemble du territoire de Leff Armor communauté.

17-303 : Décisions statutaires : modification des statuts du SDAEP et désignation de 2 délégués titulaires et 2 suppléants

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **APPROUVE** les statuts du SDAEP tels que joints en annexe,

Considérant les résultats du scrutin secret, par 36 voix pour M. Geffroy, 9 pour M. Morvan, 39 pour M. Le Vaillant, et 6 bulletins blancs,

SONT DÉSIGNÉS représentants titulaires au SDAEP Messieurs Jean-Michel Geffroy et Jean-Paul Le Vaillant,

Considérant le vote à main levée,

SONT DÉSIGNÉS représentants suppléants au SDAEP Monsieur François Morvan et Madame Florence Le Saint.

17-304 : Aménagement et projet territorial : Délimitation et volumétrie de la phase 2 du projet Bretagne Très Haut Débit sur le territoire de Leff Armor

Le Conseil communautaire, ayant pris connaissance des éléments d'aide à la décision, par un vote à main levée, par 47 voix pour et 2 abstentions,

DONNE son accord sur le périmètre des zones proposées décrites en annexe pour un déploiement sur le territoire de la Communauté,

ACTE le nombre de locaux concernés par ces déploiements, dont le nombre est à ce stade estimé à 6 957, soit un montant de participation de 3 095 865 €.

17-305 : Coopération décentralisée : poursuite des actions avec une nouvelle commune de Madagascar

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'engager une coopération avec la commune de TSINJOARIVO IMANGA conformément aux modalités ci-dessus exposées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec l'APDIP et la commune de TSINJOARIVO IMANGA, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que les versements seront fractionnés, et ajustés au versement suivant en fonction des justificatifs des dépenses réelles,

PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2018.

17-306 : Eau et assainissement : Eau potable : tarifs 2018

↳ Prestations eau potable :

PRESTATIONS	PROPOSITION DE TARIF 2018 (HT)
Ouverture compteur	41,67 €
Branchement jusqu'à 10m (Ø 25) sans pose compteur	910 €
Pose compteur (Ø 15)	90 €
Pose compteur (Ø 20)	102 €
Pose compteur (Ø 30)	209 €
Pose compteur (Ø 40)	295 €
Pose compteur (> Ø 40)	497 €
Le mètre supplémentaire	41,67 €
Pose compteur supplémentaire	435 €
Déplacement compteur sur demande de l'abonné	sur devis

Autres prestations (Ø autres)	sur devis
Vérification compteur ou jaugeage	41,67 €
Etalonnage compteur passage sur banc agréé <= 40mm	400 €
Etalonnage compteur passage sur banc agréé > 40mm	600 €

↳ Pénalités en cas de non-respect du règlement de service :

INTITULE	PROPOSITION DE TARIF 2018 (HT)
Impossibilité répétée de lecture du compteur (accessibilité)	75 €
Refus répété d'accès au compteur	200 €
Rupture du plomb-cache scellé	200 €
Déverrouillage non autorisé du robinet avant compteur	200 €
Piquage non autorisé et sans compteur	350 €
Compteur démonté et remonté à l'envers (décomptage)	350 €
Installations intérieures non conformes	200 €
Utilisation de l'eau sur le domaine public sans compteur ni autorisation sur prise de poteau incendie	500 €
Manœuvre ou tentative de manœuvre de robinet de prise ou de robinet vanne	200 €
Compteurs gelés ou détériorés - échange	95 €
Casse de citerneau	200 €
casse branchement ou réseau (sans DICT)	sur facture réparation

↳ Tarification usagers abonnement/consommation :

Tarifs eau potable HT	PLELO	PLERNEUF/ PLOUVARA	PLOUAGAT	TREGOMEUR	CHATELAUDREN			Communes Ex LANVOLLON PLOUHA
					part collectivité	part délégataire	total	
Abonnement annuel	70,00 €	65,80 €	60,00 €	64,00 €	19,00 €	31,200 €	50,20 €	68,00 €
Tranche de 0 à 20 m3								1,20 €
Tranche de 21 à 100 m3								1,30 €
Tranche de 0 à 50 m3	1,20 €							
Tranche de 51 à 250 m3	1,00 €							
Tranche > 250 m3	0,80 €							
Tranche < 100 m3			1,10 €	1,15 €	0,35 €	1,325 €	1,68 €	
Tranche < 150 m3		1,30 €						
Tranche de >150 m3		1,26 €						
Tranche 101 à 200 m3			1,00 €		0,36 €	1,212 €	1,57 €	
Tranche 101 à 500 m3				1,07 €				1,50 €
Tranche > 200 m3			0,95 €					
Tranche de 201 à 500 m3					0,48 €	1,102 €	1,58 €	
Tranche de 501 à 1000 m3				0,85 €				
Tranche de 501 à 6000 m3					0,35 €	1,017 €	1,37 €	
Tranche > à 500 m3								1,00 €
Tranche > 1000 m3				0,80 €				
Tranche > 6000 m3					0,39 €	1,017 €	1,41 €	

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée, par 48 voix pour et une abstention, **VALIDE** les tarifs eau pour l'année 2018 tels qu'exposés ci-dessus.

17-307 : Eau et assainissement : Eau et assainissement collectif : modalités de réalisation et financement des travaux

Modalités de réalisation et financement des travaux aep et eu					
Type d'équipement	Nature travaux nécessaires au projet	Financier	Porteur des travaux	Modalités financières	
				Porteur public	Porteur privé
équipement propre = individuel	création - renouvellement - renforcement	le bénéficiaire	LEFF ARMOR Communauté	tout au porteur de projet sur la base d'un devis LAC	
équipement public	création		LEFF ARMOR Communauté (***)	50 m par LAC	tout par le porteur (PUP ou devis)
<i>Lotissement</i>	<i>Partie Domaine Public</i>	le bénéficiaire (*)		le reste au porteur	
<i>Zone d'Aménagement Concertée ZAC</i>	<i>Partie Domaine privé</i>	le bénéficiaire	le bénéficiaire (**)	tout par le porteur	
	renforcement		LEFF ARMOR Communauté (***)	50 % par LAC	
	<i>Partie Domaine public</i>	le bénéficiaire (*)		50% par le porteur	sur la base du coût des
	restructuration		LEFF ARMOR Communauté	répartition au nombre de lots/terrains desservis par l'équipement entre LAC et	
	<i>Partie Domaine Public</i>	le bénéficiaire (*)			
	(*) = selon définition dans les modalités financières (dernière colonne)				
	(**) = en respectant les prescriptions techniques Assainissement et Eau potable				
	(***)= à définir selon cas en respectant (**): < à 100 m : par le porteur public				
	LAC se réserve la possibilité d'étudier les cas particuliers en commission				

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée, par 48 voix pour et une abstention, **VALIDE** les modalités de réalisation et de financement des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif 2018 telles qu'exposées ci-dessus, **PRECISE** que la commission eau/assainissement examinera de manière individuelle les cas particuliers qui n'auraient pas été prévus dans le tableau.

17-308 : Eau et assainissement : Eau : règlement du service public d'alimentation en eau potable

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée, par 48 voix pour et une abstention, **VALIDE** le règlement du service public d'alimentation en eau potable tel que joint en annexe.

17-309 : Eau et assainissement : Eau : marché de travaux Rue du Maillet à Châtelaudren

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et notifier le marché à l'entreprise Rault TP pour un montant de 70 312.25 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout éventuel avenant ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

17-310 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : tarifs 2018

↳ Tarif des prestations :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

PRESTATIONS	PROPOSITION TARIF 2018 (HT)
Forfait Branchement jusqu'à 10 m	1000 €
le mètre supplémentaire	70 €
Accès à l'assainissement PFAC	500 €
Branchement logements collectifs	sur devis
Vérification de conformité EU/EP (*)	110 €
Prestations complémentaires	sur devis
Contre visite de conformité	50 €
(*) voir règlement	

↳ Tarification usagers abonnement/consommation:

Tarif HT		Abonnement annuel-2018	Prix du m3 d'eau
BOQUEHO		50,00 €	1,85 €
BRINGOLO		90,00 €	1,50 €
CHATELAUDREN		55,00 €	1,743 €
COHINIAC		55,51 €	1,57 €
LANRODEC		55,00 €	1,20 €
PLELO		55,00 €	1,50 €
PLERNEUF		61,24 €	1,39 €
PLOUAGAT		50,00 €	1,30 €
PLOUVARA		55,00 €	1,10 €
TREGOMEUR		64,00 €	1,00 €
GOUDELIN		66,00	1,50
LANVOLLON		50,00	2,65
LE FAOUET		69,29	2,08
LE MERZER		69,29	2,21
PLEGUIEN		55,00	1,68
PLOUHA	Part collectivité	57,26	1,16
	Part délégitaire	27,04	0,895
PLUDUAL		85	1,4
POMMERIT		72,4	2,37
TREGUIDEL		59,09	2,09
TREMEVEN		81,82	2,32
TRESSIGNAUX		45,00	2,41
GOMMENECH		68,18	2,32

Forfait puits : pour les abonnés n'ayant pas de compteur d'eau (ressource privée en eau) mais raccordés au réseau d'assainissement collectif, et pour ceux disposant d'un compteur

sur le réseau public et d'une ressource propre (puits, forage), il est proposé d'adopter la tarification suivante :

- un abonnement annuel assainissement collectif
- Un forfait pour 1 personne de : 20 m³/an
- Un forfait pour 2 personnes et + de : 60 m³/an.

Le forfait est établi sur la base de la composition du foyer au 1^{er} janvier de l'année n, et est dû pour l'année.

↳ Tarifs industriels :

Proposition tarifaire HT :

Tarifs pour les communes et entreprises raccordées à la station intercommunale de Cochedo				
Utilisateurs	Tarifs 2016		Tarifs 2018	
	abonnement annuel	coût au m3	abonnement annuel	coût au m3
Industriels de la zone d'activités	50,19	1,03	tarif Plélo	tarif Plélo (*)
Entreprise Celtigel	50,19	0,14	60	0,18
Commune de Châtelaudren	3560,15			
Commune de Plélo	3076,99			
Commune de Plouagat	1591,36			
Commune de Plouvara	1054,42			
			Pour les communes, reversement du budget régie au budget DSP de la part traitement de la facturation	
			(*) sont des abonnés type domestique	

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée, par 48 voix pour et une abstention, **VALIDE** les tarifs assainissement collectif pour l'année 2018 tels qu'exposés ci-dessus.

17-311 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : règlement du service public d'assainissement collectif

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée par 48 voix pour et une abstention, **VALIDE** le règlement du service public d'assainissement collectif tel que joint en annexe.

FIXE la durée de validité des contrôles de branchements d'assainissement collectif en cas de vente, à trois ans.

17-312 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : marché de travaux Rue de Kerallec à Goudelin

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et notifier le marché au groupement ATEC/LOPIN pour un montant de 155 340 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout avenant éventuel ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

17-313 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : avenant au marché de travaux de la STEP à Goudelin

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et notifier l'avenant au marché de travaux de la construction d'une nouvelle STEP à Goudelin pour un montant total de 52 869,00 € HT.

17-314 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : plan de financement de la réhabilitation du réseau Rue de Kermaria à Plouha

Le plan de financement de cette opération est soumis pour approbation, comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	230 000 €	DETR	46 000 €	20%
		autofinancement	184 000 €	80%
Total Opération	230 000 €	Total	230 000 €	100%

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité,
VALIDE le plan de financement de cette opération,
AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les fonds DETR pour ce projet, et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17-315 : Eau et assainissement : Assainissement non collectif : tarifs 2018, modalités de fonctionnement et règlement de service

	TARIFS 2018 PROPOSES (pas de TVA applicable)
Redevance pour le contrôle de conception	70 €
Redevance pour le contrôle de réalisation	80 €
Redevance pour le contrôle anticipé dans la cadre de la vente d'un immeuble	120 €
Redevance de contrôle de diagnostic initial	15€/an Soit 105 € sur une période de 7 années
Redevance visite périodique de bon fonctionnement et d'entretien	
Redevance de service	
Visite de constat/conseil/contre-visite	
Mise à jour administrative des rapports	
Pénalité/majoration de la redevance VBF	105 €
Frais administratif	20 €

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée,
VALIDE les tarifs 2018 le service public d'assainissement non collectif, par 47 voix pour et 2 abstentions,
APPROUVE à l'unanimité le règlement du service public d'assainissement non collectif,
DONNE pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

17-316 : Environnement : liquidation du Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée, par 41 voix pour et 8 abstentions,
APPROUVE les conditions de dissolution du SMEGA telles qu'exposées en annexes 1, 2A et 2B,
AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17-317 : Environnement : convention portant création d'un service unifié avec Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération pour la réalisation d'actions environnementales sur le bassin versant du Grand Trieux

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée, par 44 voix pour et 5 abstentions,

APPROUVE la création d'un service unifié entre Leff Armor communauté et Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération pour la réalisation d'actions environnementales sur le bassin versant du Grand TRIEUX,

CONFIE à Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération la gestion de ce service unifié,

VALIDE le projet de convention portant création du service unifié à compter du 1er janvier 2018,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération la convention de gestion de ce service, étant précisé que ce dernier pourra intervenir, sous forme de prestations, pour les collectivités avec lesquelles des conventions de partenariats seront signées,

DESIGNE les 5 conseillers communautaires ou suppléants appelés à participer au comité de gestion de la programmation, à savoir Mmes Florence Le Saint et Sylvie Bossard, et Mrs Jean-Luc Guégan, Yves Le Moine et François Morvan.

17-318 : Environnement : convention avec Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) pour des actions environnementales sur le bassin versant de l'Ic, et sur le bassin versant du Gouët

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE les conditions de réalisation des actions environnementales sur le bassin versant de l'Ic et du Gouët telles qu'exposées ci-dessus, ainsi que la répartition financière présentée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention y afférente avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17-319 : Développement économique et emploi : attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat à M. Jean-Yves René

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à l'EURL JYRADOM, représentée par M. Jean-Yves RENE, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 58 400.00 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17-320 : Développement économique et emploi : attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat à M. Christophe DERRIENNIC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à la SARL LIMAN Boucherie, représentée par M. Christophe Derriennic, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 137 197.00 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17-321 : Développement économique et emploi : attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat à Ms QUENTIN ET JAUMES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à la SARL LA NORDE, représentée par Ms QUENTIN ET JAUMES, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 34 500.00 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17-322 : Urbanisme et Habitat : Habitat : subventions propriétaires occupants dans le cadre du PIG

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 € dans le cadre de l'Aide de Solidarité Ecologique aux propriétaires listés dans le tableau ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17-323 : Urbanisme et Habitat : Habitat : PIG : nouveaux objectifs 2018/2019

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DÉCIDE de s'engager dans un nouveau Programme d'Intérêt Général pour une durée de 2 ans (2018-2019),

VALIDE les objectifs tels que définis dans l'étude pré-opérationnelle,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention avec l'Anah, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17-324 : Petite enfance, enfance, jeunesse : Petite enfance : validation du plan de financement du multi-accueil à Plerneuf

Il soumet pour approbation le plan de financement prévisionnel suivant, et propose d'autoriser le Président à solliciter des fonds DETR pour le projet :

DÉPENSES		RECETTES		
Programmation	12 020 €	CAF	150 000 €	18%
Travaux	601 000 €	DETR	180 300 €	22%
Maîtrise d'œuvre	99 617 €	Contrat de partenariat - Région	80 000 €	10%
Mobilier et équipement divers	110 050 €	Contrat de territoire	165 581 €	20%
		autofinancement	246 806 €	30%
Total Opération	822 687 €	Total	822 687 €	100%

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les fonds DETR pour ce projet, et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17-325 : Petite enfance, enfance, jeunesse : Enfance : attribution d'une bourse à projet

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une bourse à projet de 750 € à l'association « Les Breizh Farmous ».

17-326 : Développement sportif : Equipements : tarification des équipements communautaires à Plouagat et Châtelaudren

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **FIXE** le tarif horaire de mise à disposition du gymnase communautaire à Châtelaudren, du complexe sportif le Kube et de la salle de danse du Pass'âge à 3,84 €.

17-327 : Développement sportif : Animation : Harmonisation des conditions d'accès des scolaires aux activités nautisme sur le territoire de Leff Armor

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** le principe d'harmonisation des conditions d'accès des scolaires aux activités nautisme sur le territoire de Leff Armor.

17-328 : Développement sportif : Associations : validation des modalités d'attribution des subventions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** les modalités d'attribution des subventions aux associations sportives telles que détaillées ci-dessus.

17-329 : Affaires financières : Finances : DM 1/2017 budget REOM

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** la DM 1/2017 du budget « REOM ».

17-330 : Affaires financières : Finances : DM 2/2017 budget général

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** la DM 2/2017 du budget général.

17-331 : Affaires financières : Finances : DM 3/2017 budget général

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** la DM 3/2017 du budget général.

17-332 : Affaires financières : Finances : DM 1/2017 budget production électrique

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** la DM 3/2017 du budget général.

17-333 : Affaires financières : Finances : avances remboursables 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** de réaliser une avance remboursable du budget général vers les budgets « PRODUCTION ELECTRIQUE », « ASSAINISSEMENT REGIE » et « GESTION DECHETS REOM » conformément aux montants indiqués dans le tableau ci-dessus, **FIXE** la date de remboursement de cette avance au 31 décembre 2018 au plus tard.

17-334 : Affaires financières : Finances : Autorisation d'investissement 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement préalablement au vote des budgets primitifs 2018, dans la limite du quart des crédits votés aux budgets primitifs 2017.

17-335 : Affaires financières : Finances : Remboursement de factures d'assainissement à la commune de Goudelin

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** de rembourser à la commune de Goudelin les factures liées au chantier de la STEP à hauteur de 6 123.15 €, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention sous mandat avec la commune de Goudelin précisant les conditions de remboursement.

17-336 : Affaires financières : Commande publique : attribution du marché d'infogérance

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** de retenir l'offre présentée par la société Accès Réseaux Informatique de Lamballe pour un montant annuel de 48 880 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et notifier le marché ainsi que tout avenant éventuel, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.